

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 8 Septembre 2022

Date de la convocation : 2 Septembre 2022

Date d'affichage du P.V. : 12 Septembre 2022

*Nombre de membres afférents au Conseil municipal* : 15  
*Nombre de membres en exercice* : 15  
*Nombre de votants* : 13 (dont un pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINÉ Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ;

M. WURMSER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absente excusée : Mme MATIFAS Amélie (donne procuration à Mme PÉRONNE Michèle)

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel.

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi huit Septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

### **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES POUR LA DÉCONNEXION DE SURFACES ACTIVES DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT UNITAIRE**

Madame le Maire rappelle que le réseau d'assainissement ne gère pas la pluie mensuelle et que des surcharges hydrauliques provoquent des problèmes d'écoulement.

La commune lance ainsi les études préalables afin de permettre la réalisation des travaux de déconnexion de surfaces actives de son réseau d'assainissement unitaire.


Le montant total prévisionnel des études préalables pour la mise en service définitive des captages est estimé à :

AMO AMEVA :	10 839 €
Etudes topographiques :	5 285 €
Etudes géotechniques :	25 000 €
(estimé - marché à bons de commande)	
Maîtrise d'œuvre y compris dossiers réglementaires :	25 200 €

**TOTAL H.T.** 66 324,00 €

Le montant plafond de l'Agence de l'eau est de 49 000 € HT.

Le total des études s'élève à 66 324 €, finançable à 70 % par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soit 34 300 € HT et un reste à charge total à la commune de 32 024 € HT.

Envoyé en préfecture le 19/09/2022  
Reçu en préfecture le 19/09/2022  
Affiché le   
ID : 080-218005775-20220908-DELIB\_25\_2022-DE

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement
- SOLLICITE les subventions auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie
- AUTORISE le Maire à signer les conventions financières avec l'Agence de l'eau Artois-Picardie sur les montants présentés.

**Certifié exécutoire après publication  
ou notification du  
et transmission en préfecture du**

Pour extrait conforme,  
Le Maire  
Michèle PÉRONNE

